



**FFESSM**

**PLONGÉE SOUTERRAINE**  
École Française de Plongée Souterraine

# **LIVRET PEDAGOGIQUE**

## **FORMATEUR PLONGÉE SOUTERRAINE 2**

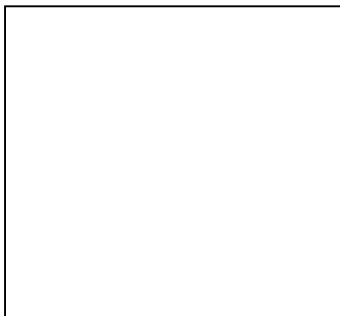


Photo: Hervé CHAUVEZ (Aliou - Ariège)

**LIVRET N° :**

**NOM :**

**PRÉNOM :**



**Nom** :

**Prénom (s)** :

**Né le** : à :

**Adresse** :

**Code Postal** : **Ville** :

**Tél.** : **Mobile** :

**Email** :

**N° de FPS1** :

**N° de licence** :

**Nom du club** :

**N° du club** :

# LIVRET PÉDAGOGIQUE

## FORMATEUR PLONGÉE SOUTERRAINE 2

### OBJECTIFS ET MODE D'EMPLOI

L'**objectif** de ce livret est de suivre le candidat Formateur de Plongée Souterraine 2 dans sa progression et d'offrir aux INPS en charge de sa formation un outil de suivi et de validation des compétences nécessaires.

#### Mode d'emploi :

Le candidat doit participer à 3 stages :

- le stage initial, d'une journée.
- le stage en situation, de deux jours.
- le stage final avec examen, d'une journée.

Ces stages pourront, selon les circonstances, être regroupés ou non sur une même période.

Le stage final doit être réalisé moins de 9 mois après le stage de mise en situation et moins 2 ans après le stage initial.

#### Validation des connaissances :

Les connaissances, « savoir » « savoir faire » et « savoir être » sont validées en **Groupes de Compétence** au cours des stages.

Les groupes de compétences peuvent être validés par un cadre autre que le responsable technique du stage. Dans ce cas la case validation comportera : le nom, prénom, niveau de cadre, N° de cadre et signature.

Chaque stage doit permettre l'acquisition d'un ensemble de connaissances, « savoir » « savoir faire » et « savoir être ». Ces compétences propres à chaque stage doivent être validées pour que le candidat puisse accéder au niveau suivant.

L'ensemble des aptitudes contrôlées permet aux INPS ou FPS2 encadrant les stages de :

- valider ou non chaque groupe de compétence,
- d'émettre un avis sur l'ensemble du stage.

#### Composition du jury :

- Le stage initial : un Instructeur National de Plongée Souterraine
- le stage en situation : un Instructeur National de Plongée Souterraine
- le stage final avec examen : deux Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine dont un délégué par la Commission Nationale de Plongée Souterraine

## **CONDITIONS DE CANDIDATURE**

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité ;
- Être Formateur Plongée Souterraine 1 depuis au moins 1 an le jour du dépôt de candidature ;
- Être titulaire d'un brevet de plongeur autonome Niveau 4 capacitaire délivré par la FFESSM ou d'un titre ou diplôme admis en équivalence ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an (à la date de l'examen) délivré conformément à la législation en vigueur ;
- Avoir effectué :
  - 4 journées d'encadrement en qualité de Formateur de Plongée Souterraine 1 dans les 18 mois précédant le dépôt du dossier de candidature ;
  - 100 plongées souterraines dans au moins 25 cavités présentant des caractéristiques différentes, tant d'un point de vue morphologique que technique.
- Présenter un dossier de candidature (annexe 1) auprès de la Commission Nationale de Plongée Souterraine. L'acquisition des conditions décrites dans ce dossier est validée par au moins deux Formateurs de Plongée Souterraine 2 (FPS2).

### **NOTA**

Un candidat dont le dossier a été validé devient FPS2 stagiaire.

### **RAPPEL**

Un FPS2 stagiaire est un FPS1. A ce titre, ses prérogatives sont celles d'un FPS1.

# DÉROULEMENT DU CURSUS.

## DOSSIER DE CANDIDATURE



### STAGE INITIAL

**Durée** : 1 journée minimum.

**Organisation** : Stage sous la responsabilité du FPS2 organisateur

**Contenu** : le contenu comprend **2 Groupes de Compétences** (GC 1 et 2)

GC 1 : Formation à l'organisation administrative et technique d'un stage.

GC 2 : Pédagogie adaptée à la plongée souterraine



### STAGE EN SITUATION

**Durée** : 2 jours minimum.

**Organisation** : **Stage déclaré à la CNPS un mois à l'avance.**

Participation du candidat FPS2 à l'organisation et à l'encadrement d'un stage fédéral de perfectionnement et à la formation d'un stagiaire FPS1 (si possible réel ou à défaut simulé par un INPS) sous la responsabilité d'un INPS.

**Contenu** : le contenu comprend **4 Groupes de Compétences** (GC 3 à GC 6)

GC 3 : Organisation d'un stage

GC 4 : Formation des FPS 1

GC 5 : Apprentissage de l'évaluation des candidats FPS 1

GC 6 : Exposé théorique des connaissances



### STAGE FINAL

**Durée** : 1 journée.

**Organisation** : **Stage déclaré à la CNPS un mois à l'avance** qui délègue un INPS chargé de vérifier la conformité du déroulement de l'examen. Cet INPS peut être le même que celui qui est responsable administratif et/ou technique du stage.

**Jury** : 2 INPS dont 1 délégué par la CNPS qui préside le jury. Les FPS2 présents au stage peuvent participer au jury.

**Contenu** :

Epreuves : 1) organisation d'une journée de formation en milieu naturel et son aspect sécuritaire

2) évaluation des connaissances théoriques portant sur le milieu, les accidents spécifiques et les techniques en plongée souterraine et les divers aspects administratifs.

Pour être reçu, le candidat doit avoir la moyenne à chacune des deux épreuves.

## STAGE INITIAL

A noter que les titulaires de l'UVP des commissions culturelles ont acquis les compétences sur le cadre réglementaire et la pédagogie générale.

### GC 1 : FORMATION A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE D'UN STAGE

#### Module administratif :

- Agrément fédéral d'un stage :
    - Procédure,
    - Critères d'agrément fixés par la CNPS et le Comité Directeur de la FFESSM
  - Communication sur les stages.
  - Contrôle de l'aptitude des candidats à suivre le stage : (niveau en plongée, certificat médical, licence,...)
  - Gestion financière d'un stage :
    - budget prévisionnel,
    - perception des recettes,
    - gestion des dépenses.
1. Gestion de la logistique du stage : hébergement, alimentation

#### Module technique :

2. Définition du type de stage envisagé, programme, niveau et qualité des intervenants,
3. Définition du niveau des stagiaires :
- Niveau théorique : brevets acquis (niveau classiques et qualifications particulières comme plongeur trimix, plongeur recycleur ...)
  - Niveau de pratique et motivations des stagiaires (dans un premier temps sur la fiche d'inscription
    - puis à vérifier réellement en début de stage)
  - Niveau physique : condition physique, âge, sexe
- Définition du niveau technique de l'encadrement (FPS1 stagiaire à INPS)
  - Compatibilité du rapport encadrant/stagiaire avec le type de stage envisagé
  - Mise en place des ressources matérielles suffisantes (compresseur, oxygène sécurité, matériel spécifique, etc.)
  - Gestion par l'encadrement de(s) la cavité(s) à plonger en fonction des critères énumérés plus haut et en fonction de la météo.

#### Module réglementaire : notions de responsabilité, obligations légales, assurances

- Responsabilité civile et pénale de l'enseignant bénévole et des personnes morales
- Réglementation sur les autorisations d'accès
- Assurances obligatoires

## STAGE INITIAL (suite)

### GC 2: PEDAGOGIE 2ème DEGRE ADAPTEE A LA PLONGEE SOUTERRAINE:

- Analyser les éléments objectifs composant le stage :
  - le niveau de motivation des stagiaires
  - le niveau de pratique et d'aisance des stagiaires
  - les sites disponibles adaptés
  - l'encadrement disponible (niveau, prérogatives, ....)
  - le type de plongées à effectuer en fonction des critères précédents.
- Agir sur le bon déroulement d'un stage :
  - Assurer une dynamique de groupe :
    - avec l'encadrement
    - avec les stagiaires
- Choisir les outils pédagogiques adaptés pour le futur FPS1 (théoriques, préparatoires et pratiques)
- Donner des outils et critères d'évaluation.

Elle peut être effectuée sur un stage fédéral durant lequel le candidat FPS2 interviendra dans la détermination des choix pédagogiques aux côtés d'un INPS. Son avis ne reste que consultatif. Cette évaluation est dite formative.

### CONCLUSION DU STAGE INITIAL :

Les objectifs du stage initial sont de permettre au candidat d'appréhender :

- les problématiques humaines,
- les besoins en ressources techniques et matérielles,
- les contraintes administratives,
- les responsabilités inhérentes à l'organisation d'un stage.

Le stagiaire doit être capable de gérer l'ensemble de ces contraintes tout en réalisant ses objectifs pédagogiques et en assurant la sécurité des personnes et des biens placés sous sa responsabilité

# STAGE EN SITUATION

## GC 3 : Organisation administrative d'un stage de plongée souterraine :

- **Gestion administrative :**
  - Avant le stage (demande d'agrément, communication des dates de stage, inscriptions, autorisations ...)
  - Pendant le stage (accueil des stagiaires, contrôle des conditions d'admission, briefing quotidien ...)
  - Après le stage (compte rendu, ...)
- Organisation de la logistique (intendance, hôtellerie, .... )

## GC 3 Bis : Organisation technique et pédagogique d'un stage de plongée souterraine :

- **Gestion de la sécurité du stage :**
  - Encadrement adapté
  - Contrôle des conditions de plongée
  - Niveau technique des stagiaires (en corrélation avec les cavités visitées)
  - Matériel de sécurité (O2, masque, pharmacie...)
  - Procédures d'alertes
- **Détermination des objectifs pédagogiques avec :**
  - Une bonne prise en compte du niveau des stagiaires
  - Le choix de cavités adaptées
  - Des outils pédagogiques pertinents
- Gestion des cadres présents sur site

## GC 4 : Formation des FPS1 :

Le stagiaire FPS2 participe, sous la responsabilité d'un FPS2 en titre :

- 1) Aux GC1 à GC3 d'un stage initial FPS1
- 2) Aux GC4 à GC8 d'un stage en situation FPS1

## GC 5 : Évaluation des FPS1 :

- Le stagiaire FPS2, assisté d'un INPS, évaluera des FPS1, dans le cadre des GC5 et GC6 de la formation FPS1 (pédagogies préparatoire et pratique) :
  - avant la plongée : détermination de l'objectif et de l'organisation de la plongée avec le stagiaire FPS1, organisation sur le site, briefing de détail du déroulement de la plongée, contrôle de l'équipement de l'élève,... Le stagiaire FPS2 doit contrôler que le stagiaire FPS1 suit bien les différentes étapes de préparation d'une plongée
  - pendant la plongée : position de l'élève FPS2 par rapport à l'élève FPS1 et au plongeur, interventions de correction immédiates lorsque la situation l'exige, adaptation à la situation
  - après la plongée : déséquipement, débriefing de niveau 1 [élève FPS1 avec plongeur] et 2 [élève FPS1 avec stagiaire FPS2]



## STAGE EN SITUATION (suite)

### GC 6 : Connaissances théoriques et pratiques

Mettre en place une progression adaptée aux niveaux des élèves en relation avec les objectifs de formation et mener des séances théoriques et pratiques, en particulier sur les thèmes suivants :

- Le principe ARA
- La prévention & la sécurité
- La maîtrise des techniques spécifiques
- Le milieu
- Les secours

### CONCLUSION DU STAGE EN SITUATION :

Les compétences organisationnelles, techniques et pédagogiques du futur cadre doivent être évaluées par l'Instructeur National de PS responsable du stage au travers :

- De la qualité des objectifs pédagogiques envisagés et de l'organisation mise en place
- De l'enseignement prodigué, du niveau débutant jusqu'à la formation des FPS1.
- Du respect de la sécurité :
  - consignes aux responsables de sites,
  - contrôles avant la plongée : niveau physique et psychologique des stagiaires et des cadres, conditions de plongée et possibilités d'évolution en cours de plongée.
  - en cours de plongée : comportement des stagiaires, évolution des conditions.
  - après la plongée : état physique et (psychologique) des stagiaires et des cadres présents sur le stage, (bilan sur les objectifs fixés en début de stage).
- De son comportement général lors des plongées qu'il encadre

Pendant les échanges entre le futur FPS2 et son élève, l'INPS n'intervient que pour apporter des compléments d'informations. Sous l'eau, l'INPS n'intervient que lorsqu'il juge que la sécurité d'un ou de plusieurs plongeurs n'est plus normalement assurée.

# **STAGE FINAL**

## **EPREUVES :**

- **ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE FORMATION EN MILIEU NATUREL ET SON ASPECT SECURITAIRE**
- **EVALUATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES PORTANT SUR LE MILIEU, LES ACCIDENTS SPECIFIQUES ET LA THEORIE EN PLONGEE SOUTERRAINE**

Pour être reçu, le candidat doit avoir la moyenne à chacune des deux épreuves.

Ces deux épreuves constituent des thèmes de réflexion que les Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine utiliseront pour proposer des sujets aux candidats.

- Concernant l'épreuve 1 :

Elle peut nécessiter une mise à l'eau si les examinateurs le jugent nécessaire.

- Concernant l'épreuve 2 : (durée maxi 2 heures)

Le candidat est interrogé par écrit d'une part sur ses connaissances concernant les thèmes cités et d'autre part sur sa capacité à transmettre ces connaissances.

## TABLEAU DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

**LIVRET FPS2 N°**

**de :**

### STAGE INITIAL:

Date : .... / .... / .....

Lieu : .....

Instructeur responsable du stage :

Nom : ..... Prénom : .....

N° de l'instructeur : ..... N° de licence : .....

Groupe de Compétences	Contenu	Validation (Cachet, nom, prénom et signature)
GC 1 :	Formation à l'organisation administrative et technique d'un stage de plongée souterraine	
GC 2 :	Pédagogie adaptée à la plongée souterraine	

**STAGE EN SITUATION :**

Date : .... /.... /.....

Lieu : .....

Instructeur responsable du stage :

Nom : .....

Prénom : .....

N° de l'instructeur : .....

N° de licence : .....

Groupe de Compétences	Contenu	Validation (Cachet, nom, prénom et signature)
GC 3 :	Organisation administrative d'un stage de plongée souterraine	
GC 3 bis :	Organisation technique et pédagogique d'un stage de plongée souterraine	
GC 4 :	Formation des FPS1	
GC 5 :	Evaluation des FPS1	
GC 6 :	Connaissances théoriques et pratiques	

**STAGE FINAL : tableau de validation des compétences**

Date : .... / .... / .....

Lieu : .....

**Instructeur délégué par la CNPS (1):**

Nom : ..... Prénom : .....

N° de l'instructeur : ..... N° de licence : .....

**Instructeur (2) :**

Nom : ..... Prénom : .....

N° de l'instructeur : ..... N° de licence : .....

Epreuves	Note (sur 20) *
Organisation d'une journée de formation en milieu naturel et son aspect sécuritaire	
Évaluation des connaissances théoriques portant sur le milieu, les accidents spécifiques et la théorie en plongée souterraine	

**Validation des Instructeurs:**

Instructeur délégué par la CNPS (1)	
Instructeur (2)	

## LISTE DES ANNEXES :

**ANNEXE 1 : PRÉROGATIVES DES CADRES EN PLONGÉE SOUTERRAINE**

**ANNEXE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE DU FORMATEUR EN PLONGÉE SOUTERRAINE 2.**

Annexe 2A : détail des brevets de plongeurs

Annexe 2B : expérience en spéléologie

Annexe 2C : liste des 25 plongées souterraines les plus significatives de votre expérience

### ANNEXE 1

#### PREROGATIVES DES CADRES EN PLONGÉE SOUTERRAINE

NIVEAU	PREROGATIVES
<b>FPS1 stagiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune prérogative particulière</li> </ul>
<b>Formateur Plongée Souterraine 1</b>	<p><b>Définition :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formateur de PS1, de PS2 et de PS3</li> <li>- valide le niveau PS1 et les compétences du PS2 et PS3</li> </ul> <p><b>Contraintes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement de deux élèves plongeurs maximum en immersion, un en découverte</li> <li>- formation dans la zone 2</li> </ul>
<b>FPS2 stagiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identiques à celles du formateur de plongée souterraine 1</li> </ul>
<b>Formateur Plongée Souterraine 2</b>	<p><b>Définition :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formateur de FPS1</li> <li>- valide les niveaux PS1, PS2, PS3, FPS1</li> <li>- responsable pédagogique qui supervise les FPS2 stagiaires</li> <li>- responsable technique de stages</li> </ul> <p><b>Contraintes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement de deux élèves plongeurs maximum en immersion, un en découverte</li> <li>- encadrement d'un élève cadre en présence de deux élèves plongeurs maximum</li> <li>- formation dans la zone 3</li> </ul>
<b>Instructeur National de Plongée Souterraine</b>	<p><b>Définition :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formateur de cadres (FPS1 et FPS2).</li> <li>- valide les niveaux PS1, PS2, PS3, FPS1, FPS2</li> <li>- responsable de la veille et de la recherche en matière d'enseignement de la plongée souterraine</li> <li>- responsable technique de stages</li> </ul> <p><b>Contraintes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement de deux élèves plongeurs maximum en immersion, un en découverte</li> <li>- encadrement d'un élève cadre en présence de deux élèves plongeurs maximum</li> <li>- formation dans la zone 3</li> </ul>

## Prérogatives pour l'encadrement des formations

Formation	Durée (jours)	Directeur de stage	Cadres	Élèves Cadres	Remarques
<b>Découverte</b>	1	FPS2	FPS1	FPS1/FPS2 en formation en situation	(1)
<b>Initiation</b>	2	FPS2	FPS1	FPS1/FPS2 en formation en situation	(1) ou (2)
<b>Perfectionnement</b>	≥ 2	FPS2	FPS1	FPS1/FPS2 en formation en situation	(1) ou (2) ou (3)

- (1) un Formateur Plongée Souterraine 2 ou un Formateur Plongée Souterraine 1 pour un élève plongeur.  
(2) un FPS2 + 1 élève FPS1 + 1 élève plongeur.  
(3) un cadre + 2 élèves au moins PS1

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**FORMATEUR de PLONGÉE SOUTERRAINE 2**



**ANNEXE 2A : liste des brevets de plongeurs**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
N° de Licence FFESSM : \_\_\_\_\_  
Nom du Club : \_\_\_\_\_ N° du Club : \_\_\_\_\_

**Détail des Brevets de plongeur**

Brevet	Oui/Non	Date d'obtention	N° du Brevet	Remarques
Niveau IV Capacitaire (*)				
FPS1 (*)				
Trimix / Nitrox A préciser				
Moniteur Fédéral				
Autres à préciser				

(\*) Obligatoire



## DOSSIER DE CANDIDATURE FORMATEUR de PLONGÉE SOUTERRAINE 2

### Annexe 2B : expérience en spéléologie

Date de début de la Pratique :

Nombre de cavités explorées:

Autonomie en progression :       non    un peu       oui (1)

Techniques d'équipement :       non    un peu       oui (1)

Stage EFS ou qualification spéléo : Précisez :

(1) biffer

#### Listes des 10 courses en spéléo classique les plus marquantes

Nom de la Cavité	Dénivelé effectué	Développement effectué	Temps passé sous terre	But

#### RAPPEL DES CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire de la licence en cours de validité.
- Être Formateur de Plongée Souterraine 1 depuis au moins 1 an au dépôt de la candidature.
- Être titulaire du brevet de Plongeur Autonome Niveau 4 capacitaire de la FFESSM ou d'un titre ou diplôme admis en équivalence.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an (à la date de l'examen) délivré conformément à la législation fédérale en vigueur.
- Avoir effectué :
  - 4 jours d'encadrement en tant que FPS1 dans les 18 mois précédant le dépôt de candidature,
  - 100 plongées souterraines dans 25 cavités de caractéristiques différentes.
- Présenter un dossier de candidature (voir annexe2A). L'acquisition des capacités décrites dans ce dossier est validée par deux Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraines

## LISTE DES 25 PLONGEES SOUTERRAINES LES PLUS SIGNIFICATIVES DE VOTRE EXPERIENCE

Nom de la cavité	Lieu	Date	Nature de la plongée : visite ou explo.	Type: fond de trou, post-siphon	Caractéristiques de la plongée					Particularités de la plongée			
					Longu. maxi. noyée	Longu. totale atteinte	Profond maxi atteinte	Durée totale immersion	Durée maxi. explo.	Visi. aller	Visi retour	étroit	courant

**LISTE DES 25 PLONGEES SOUTERRAINES LES PLUS SIGNIFICATIVES DE VOTRE EXPERIENCE (SUITE)**

Nom de la cavité	Lieu	Date	Nature de la plongée : visite ou explo.	Type: fond de trou, post-siphon	Caractéristiques de la plongée					Particularités de la plongée			
					Longu. maxi. noyée	Longu. totale atteinte	Profond maxi atteinte	Durée totale immersion	Durée maxi. explo.	Visi. aller	Visi retour	étroit	courant

# VALIDATION DU DOSSIER

## INPS / FPS2 (1)

Nom :

Prénom :

N° de Brevet :

N° de licence :

## INPS / FPS2 (2)

Nom :

Prénom :

N° de Brevet :

N° de licence :

Pré-requis	Validation INPS / FPS2 (1)	Validation INPS / FPS2 (2)
Conditions administratives (Age, diplômes, Certificat médical, etc.)	Oui / Non	Oui / Non
Plongée	Oui / Non	Oui / Non
Spéléologie	Oui / Non	Oui / Non
Plongée Souterraine	Oui / Non	Oui / Non
Pédagogie	Oui / Non	Oui / Non
Date de l'examen du dossier		
Signatures		

**Un seul non repousse l'étude de la validation à une date ultérieure**